

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 février 2022
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

ETABLISSEMENT : Collège Joseph – Sébastien PONS
2 rue Diaz – 66000 PERPIGNAN

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 3 février 2022

Heure de début de séance : 17h35 Heure de fin de séance : 18h35

	NOM Prénom	Qualité
Président de Séance	Christine ANCELOT	Principale
Secrétaire de Séance	Mme MORINIERE Stéphanie	Gestionnaire

Nombre de membres composant le conseil : 27

Quorum : 14 Présents :

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de L'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Questions pédagogiques	3	
II	Questions financières	1	
III	Conventions	0	
IV	Questions diverses	0	
	TOTAL	4+3	

le : 7 février 2022

Signature du Président de Séance	Signature du Secrétaire de Séance
 Transmission de l'Inspecteur d'Académie	
Le : 7/02/2022	Transmission au Recteur Le :

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'Etablissement : C. ANCELOT		X		
- Adjoint : Jean Pierre GAURENNE		X		
- Gestionnaire : Stéphanie MORNIERE		X		
- Directeur Adjoint SEGPA : Jean José MESTRES		X		
- Conseiller Principal d'Education : Ali TAFIANI		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : Mme M. Pierre SADOURNY : Mme Annabelle BRUNET			X	
- de la commune de siège et éventuellement	1 Mme PUJOL Daniëlle 2 M. PALACIN Jacques			X X
- groupe de communes				
- qualifiées	M. GREZES Carlos	X		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation :				
BARILARI CHRISTELLE remplacée par Mme NOUNI Sabrina		X		
MERLAT MURIEL		X		
FOUCHET JESSICA		X		
GUENOUN KAMEL		X		
COULET ALEXIS remplacé par M. TADDEI Philippe		X		
AODIA CAROLINE		X		
CERVATNES EMMELYNE		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. / A.T.E.E. :				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- Parents	FAOUZ SARRA		X	
	HAMIMID MERIEM			X
	MEBROUK HMAD	X		
	MESBAH NADIJA		X	
	GARCIA SANDRA		X	
- Elèves	ER RAHMOUNI Y BOUMSAD SOUFIANE		X	
	BOUZIANI NAHIL		X	
	BOUDAHMANI KELTOUM		X	
MEMBRE INVITE				

CA du 3/02/2022 : 14 membres présents

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 février 2022
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

Mme ANCELOT ouvre la séance à 17h35, le quorum est atteint

Mme MORINIERE assure le secrétariat de séance.

Approbation du procès verbal du dernier conseil d'administration (C.A)

Vote de procès verbal du C.A : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
Adopté à l'unanimité		

L'ordre du jour du présent C.A est présenté, il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Préparation de la rentrée 2022 – Répartition de la DGH
- Autorisation des membres du CA : don à l'AS du collège pour participer au paiement des licences de l'AS du collège (remboursement à l'AS)
- Sorties d'inventaire
- Attribution du logement 23 F4 Mme PEREZ Sandra

Questions diverses

II	QUESTIONS PEDAGOGIQUES
----	------------------------

Mme Ancelot présente son projet de répartition de la DGH et précise qu'au préalable, elle a réuni des professeurs du conseil pédagogique puis des professeurs élus au CA, en nombre limité à cause des mesures liées à la crise sanitaire, autour de ce projet.

Elle ajoute qu'elle a expliqué son projet dans un 3^e temps aux parents élus au CA.

Lors de ces réunions, des remarques et des propositions ont été faites par les professeurs. Mme Ancelot a quelque peu modifié la répartition à partir de ces réactions.

La structure de l'établissement pour la rentrée 2022 reste identique à celle de cette année : 25 divisions pour les sections ordinaires et 4 divisions pour l'EGPA.

2 postes pour le dispositif ULIS, 1 pour l'UPE2A, et 1 à 18h pour le DP3R.

Organisation pédagogique proposée :

Niveau 6^{ème} :

Le PP, en plus des horaires de sa matière, dispose de 4 h avec sa classe. (Conseil de semaine, plan de travail, co-enseignement). L'heure hebdomadaire de méthodologie entre dans le cadre de DF mais est placée à l'edt des élèves comme cette année.

Du co-enseignement est mis en œuvre selon les modalités suivantes : 1h en HG et 1h en maths et 1 en français.

80 HSE pour le cycle piscine en EPS afin de renforcer l'apprentissage de la natation. (A partir de la 4^e, évitement très marqué des séances de piscine, approuvé par les familles. Les élèves doivent savoir nager à la fin de la 5^e).

Niveau 5^{ème} :

En plus des heures de leur matière les PP bénéficient de 2h avec leur classe par semaine.

Les élèves bénéficient de 1h hebdomadaires de co-enseignement. (PP et autre professeur).

Ce soutien permet aux élèves issus des classes de 6^e de travailler dans l'esprit des classes coopératives, et de devenir autonomes.

60 HSE pour le cycle piscine en EPS afin de renforcer l'apprentissage de la natation. (A partir de la 4^e, évitement très marqué des séances de piscine, approuvé par les familles. Les élèves doivent savoir nager à la fin de la 5^e).

Niveau 4^{ème} :

Chaque PP dispose d'1 h de plus avec sa classe pour de l'AP.

Niveau 3^{ème} :

Chaque PP dispose d'1 h de plus avec sa classe pour de l'AP.

0,5h de maths est assurée en co-enseignement.

0,5h de français est assurée en co-enseignement.

0,5h d'HG est assurée en co-enseignement.

DP 3R : dispositif de remobilisation des décrocheurs sur les apprentissages. (Accueil d'élèves du cycle 4). 1 poste à 18h, et 18h prélevées sur la DGH.

M. Ruiz assure des heures de maths, de technologie et de sciences physiques auprès de classes de 5^e dans les mêmes proportions que cette année.

SEANCE N° 3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 février 2022
 sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

COLLEGE	HP	HSA	TOTAL	BMP
LETTRES	126	14,55	140,55	
MATHS	123	6,15	129,15	
ANGLAIS	86	6,4	92,4	
ESPAGNOL	55,5	5	60,5	6,5
HG/EMC	87	10,6	97,6	
SVT	36	4,4	40,4	
SC PHYS	36	4,9	40,9	
TECHNO	26,5	2,65	29,15	Allègement - 5
A PLAST	24	2,4	26,4	6
ED MUS	24	2,4	26,4	6
EPS	107,9	0,3	112,01	
DP 3R	18	0,3	18,03	
ULIS	42		42	
EANA	21		21	
DP 3R	18		18	
TOTAL			894,49	

SEGPA	HP	HSA	TOTAL
PE	84		84
ANGLAIS	4	0,4	4,4
ESPAGNOL	2	0,2	2,2
TECHNO	3,5	0,25	3,75
EPS	11	1,1	12,1
PLP Vente	18		18
PLP Habitat	18		18
TOTAL	140,5	1,95	142,45

La question du financement de l'heure de méthodologie en 6^e est abordée. Il est précisé que cette heure sera inscrite à l'EDT des élèves et donc obligatoire mais financée avec l'enveloppe Devoirs Faits.

Les professeurs de techno et de sciences physiques demandent à ce que les heures de sciences soient recalculées. Cela est fait. La pondération des heures est expliquée.

Les réponses apportées répondent aux questions des professeurs.

Les professeurs soulignent que ce ne sont pas 5h qui sont perdues par rapport à l'année dernière mais 12h.

Mme Ancelot répond qu'il y a un écart de 5h entre la notification de la DGH pour 2021 et celle pour 2022, et elle ajoute que l'an passé, la Principale en poste a obtenu ensuite 7h, ce qui au total correspond bien à une différence de 12h.

Avant de passer au vote, Mme Ancelot précise que le projet proposé a été construit en considérant que M. Serret, professeur de technologie bénéficierait d'un allègement de service de 5h comme cette année pour raisons médicales.

Si cet allègement était refusé, elle retravaillerait le projet de répartition de la DGH et le présenterait au CA.

Les professeurs demandent une suspension de séance.

A la reprise, le projet est soumis au vote des membres.

Vote du projet : Contre : 1 Abstentions : 6 Pour : 7
Adopté

Le projet est adopté.

ETABLISSEMENT :

COLLEGE J.S. PONS PERPIGNAN

SEANCE N° 3 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 février 2022
sous la présidence de : Christine ANCELOT, Principale

II	QUESTIONS FINANCIERES
----	-----------------------

Mme MORINIERE prend la parole et soumet au vote :

Un don du collège à l'Association Sportive du collège

Don du collège à l'Association Sportive d'un montant de 618,24 € pour participer au paiement des licences de l'AS du collège Pons.

Vote : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
Adopté à l'unanimité		

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE logements du collège

Changement d'appartement pour un F4 concernant Mme PEREZ Sandra
Loyer : 365 € à compter du 01/02/2022

Vote : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
Adopté à l'unanimité		

Attribution appartement F3 concernant M. HUILLET Brice
Loyer : 300 € à compter du 01/03/2022

Vote : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
Adopté à l'unanimité		

Sorties d'inventaire

Selon liste fournie et adjointe à la délibération.
Il s'agit de biens disparus, cassés et inutilisables

Vote : Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
Adopté à l'unanimité		

Questions diverses : Aucune

La séance est levée à 18h35.